



Avis du CSE Siège

sur la réorganisation de la direction de la communication

(Point 4)

Les élus du CSE avaient adopté un avis négatif motivé à l'unanimité lors de la consultation sur le projet de réorganisation le 6 janvier 2020. Cette nouvelle consultation était prévue ce jour à l'issue du déploiement de la nouvelle organisation.

Cette réorganisation de la communication s'est inscrite dans un contexte d'entreprise particulier, en miroir de la réorganisation de la DGDAP (direction antennes/programmes) opérée en 2018, avec une focalisation sur les contenus par genre et les nouveaux usages liés à la transformation numérique, mais aussi avec les conséquences des trois changements successifs à la tête de la direction de la communication.

Si cette réorganisation semblait plutôt attendue par les salariés, force est de constater qu'un certain nombre de critiques initialement émises par le CSE, ont été confirmées.

Le processus de candidature, déjà testé lors de plusieurs réorganisations précédentes et laborieusement mis en œuvre dans le contexte de la crise sanitaire, a suscité beaucoup d'interrogations et généré une anxiété bien inutile. Les élus demandent de mettre un terme à ce type de pratique, génératrice de risques psycho sociaux.

Le nombre de postes restés vacants (une douzaine) ne peut satisfaire alors que la direction s'était engagée à une réorganisation « à iso effectifs » ; elle doit se donner les moyens de combler les postes en élargissant les procédures de candidature. D'autre part les élus soulignent qu'une mission n'est pas un poste et que les personnes en arrêt maladie doivent pourvoir retrouver à leur retour un poste clairement identifié dans l'organigramme.



La question des relations entre la direction de la communication et celle du numérique, (une direction qui s'est développée de façon trop autonome par rapport au reste de l'entreprise), doit être réglée. Il n'est pas compréhensible que 4 postes sur 11 de la communication digitale (comprenant la social room) ne soient toujours pas pourvus dans une entreprise qui considère le virage numérique comme une de ses priorités.

Comme le suggère l'expert, une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels) ciblée sur les métiers de la communication, élargie aux communicants de toute l'entreprise devrait être mise en œuvre pour améliorer ce diagnostic pour l'instant insatisfaisant, ce qui amène les élus à émettre un avis défavorable sur cette étape de la réorganisation.

Pour autant, compte tenu de la poursuite annoncée des ajustements, en particulier sur les mutualisations avec la direction du numérique pour la communication digitale, sur l'évolution des métiers du partenariat et des relations publiques, lors du premier trimestre de l'année 2021, les élus demandent que les travaux de la commission de suivi puissent se poursuivre sur la période et qu'un point soit remis à l'ordre du jour du CSE du Siègé.

Adopté à l'unanimité des élu-e-s des 26 élu-e-s

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, SNJ, CGC, Unsa s'associent

Paris, le 7 décembre 2020